

QUATORZE MILLIARDS POUR LES DOMMAGES DE GUERRE

Les projets du Ministre des Régions Libérées

On a fait grand bruit autour de la réduction de sept milliards sur le budget des Régions Libérées. Il y avait, en effet, de quoi émoi pour nos malheureux sinistrés. Mais la nouvelle était inexacte et, en réalité, c'est une augmentation et non une diminution qui est portée au compte de nos départements.

Le Ministre des Régions Libérées va introduire dans la loi de Finances, prochainement soumise au Parlement, un article l'autorisant à engager en 1920 des dépenses jusqu'à concurrence de 12 à 14 milliards pour faire face aux obligations de la loi sur les dommages de guerre.

Ces douze ou quatorze milliards seront inscrits hors budget, puisqu'ils constituent des avances faites par la France et recouvrables sur l'Allemagne.

Comment ces crédits seront-ils utilisés ? D'abord, une mise en œuvre rapide de la loi du 17 avril 1919 (sur les dommages) est prévue par le ministre. Les dossiers des sinistrés seront examinés d'accord avec ceux-ci par des agents techniques de l'Etat ou par des agents techniques industriels et agricoles par des commissions spéciales. Lorsque les dossiers viendront devant les commissions cantonales, ils seront mis au point et la conciliation entre les sinistrés et l'Etat sera réalisée.

Les commissions d'évaluation pourront donc enregistrer promptement un grand nombre d'accords. Elles liquideront deux cents dossiers par jour au lieu de deux ou trois comme elles le font souvent actuellement.

Voilà une première réforme très utile. Elle permettra de fixer, cette année, la grande majorité des sinistrés sur le montant de l'indemnité qui leur revient. Trois cents agents des Finances vont être mis, à cet effet, à la disposition des Régions Libérées.

Les sinistrés dont les dossiers seront finalement réglés recevront : 1° Un titre de créance, pour la valeur du dommage en 1914, remboursable par l'Etat en cinq annuités et productif d'un intérêt de 5 %.

2° Un titre de créance, pour la valeur des frais supplémentaires de reconstruction, remboursable en dix annuités, avec intérêt de 5 %.

Ces deux titres seront négociables et échangeables et constitueront pour le sinistré une valeur de premier ordre lui permettant d'obtenir tout le crédit qui lui sera nécessaire près du Crédit National et des banques.

Les avances en espèces seront maintenues, surtout pour les petits sinistrés. Toutefois, les avances importantes pourront être consenties sous forme de la remise au sinistré d'un titre d'avance, équivalent à 80 % de la valeur 1914 du dommage, remboursable en quatre ans et productif d'intérêts à 5 %. Ce titre d'avance, mobilisable immédiatement comme les précédents, donnera au porteur le moyen de l'escompter ou de le prêter, s'il a besoin d'argent, sans délai.

Enfin, les ministères des Régions Libérées et des Finances étudient ensemble la possibilité d'accorder la garantie de l'Etat à des emprunts importants contractés par des groupements d'industriels, d'agriculteurs, de commerçants, etc., soit en France, soit à l'étranger. Il y aurait ainsi l'emprunt des houillères sinistrées des métallurgistes, des colportiers, des cultivateurs, des éleveurs, etc. Il n'est point besoin de s'étendre longuement sur les détails de ces réformes pour montrer qu'elles permettront de donner, en 1920, à la majorité des sinistrés les moyens de crédit qu'ils réclament à juste titre. Elles favoriseront l'initiative privée, et c'est là le moteur le plus puissant de notre reconstitution.

Alex WILL.

Violent incident à la Chambre Belge

LE CLERGE BELGE PRECHA CONTRE LA FRANCE, POUR L'ALLEMAGNE

Bruxelles, 10 mars. — Au cours de la discussion sur les menées « activistes » en Belgique, un violent incident s'est produit mercredi, à la Chambre belge, à la suite d'une déclaration du citoyen Bramant, accusant le clergé belge d'avant-guerre de prêcher constamment contre la France et de faire des déclarations favorables à l'Allemagne.

Un vacarme épouvantable partant des bancs de la droite, suivit cette déclaration, mais Bramant en eut le dessus et continua de parler. Le citoyen Pépin affirma alors que le curé de Pâturages souhaitait pendant la guerre et en pleine chaire de vérité, la victoire de l'Allemagne.

Le tumulte redoubla et des députés crièrent : « Vous êtes un menteur ! » Bramant signala alors la situation lamentable dans laquelle se trouvait le pays au point de vue de la défense nationale, au moment de l'entrée des Allemands. Il rend la majorité cléricalle et flammigante responsable de cette situation. Après de vifs colloques entre les députés socialistes et cléricaux, l'incident se cloîtra.

Un habitant des Régions libérées a gagné le Million

ON NE CONNAIT PAS SON NOM

Nevers, 10 mars. — Le gagnant du lot de un million sorti au tirage du Crédit National est un habitant des Régions libérées qui possède une propriété dans le département de la Nièvre. On ne connaît pas encore son nom. L'obligation avait été prise à la succursale de Nevers de la Société Générale.

EN HAUTE COUR Le Procès Caillaux

LES VOYAGES EN ITALIE

Paris, 10 mars. — L'audience est ouverte à 14 heures 45. Le Procureur général décide de faire recueillir par un magistrat la déposition du général DEBALL, grand chancelier de la Légion d'Honneur.

M. Charles ROUX, ancien conseiller d'ambassade à Rome, des renseignements rapportés à Rome, CAVALLINI l'attendait à la gare. De nombreux rapports diplomatiques retournent alors ses rapports de CAILLAUX et des défaits de M. JONIN, DE GUERS, ambassadeur de Russie, donneront à l'ambassade des renseignements sur les agissements de CAILLAUX.

M. Charle ROUX déclare qu'à Rome, M. CAILLAUX fréquentait des gens notoirement tarés, et pour surcroît son plan donnait l'impression que la plus grande des résolutions était attendue. Il fréquentait surtout SCARFAGLIO et RUCARDI. Le Quai d'Orsay, avisé par l'ambassadeur de Rome, déclina toute solidarité avec M. CAILLAUX. Le 12 janvier 1917, le prince GHKA, ministre de Rome, confirma les renseignements sur les agissements de M. CAILLAUX. De toutes parts affluèrent des renseignements sur la propagande délégaliste et les tentatives de paix séparée de M. CAILLAUX.

M. Charles ROUX pense que lorsque M. JUDEU fut nommé en juillet 1917, fut reçu au Vatican ; il venait confirmer les promesses de M. CAILLAUX, en particulier celles relatives au rétablissement du concordat. M. JUDEU déclara au tribunal italien que, sa politique, affirmait avoir eu à lutter contre les tentatives françaises de paix prématurée. L'entourage de M. JUDEU, en particulier M. ROUX, se désistait de la campagne de M. CAILLAUX.

Sur la demande de M. Moro Giamferri, M. CAILLAUX fut interrogé sur les renseignements rapportés à l'ambassade de France sur CAILLAUX, et sur celui de M. MARTINI, des témoignages indirects. M. ROUX rappelle que le dîner chez la comtesse GIGON, où M. MARTINI ne son pas sans avoir eu à charge, mais aussi le rapprochement des dates de voyage de CAVALLINI et de celui de CAILLAUX en Italie. Le 10 août, M. ROUX rappelle que le dîner chez la comtesse GIGON, où M. MARTINI ne son pas sans avoir eu à charge, mais aussi le rapprochement des dates de voyage de CAVALLINI et de celui de CAILLAUX en Italie. Le 10 août, M. ROUX rappelle que le dîner chez la comtesse GIGON, où M. MARTINI ne son pas sans avoir eu à charge, mais aussi le rapprochement des dates de voyage de CAVALLINI et de celui de CAILLAUX en Italie.

La défense prend acte de ce que M. LESCOUVE des prétendues visites de CAILLAUX au Vatican. On discute ensuite les sentiments de loyalisme de RICARDI, puis sur la demande de M. CAILLAUX, M. Charle ROUX rappelle que les articles de SCARFAGLIO et MANSUELI étaient en Italie la reproduction de la pensée de CAILLAUX.

On interroge ensuite le témoin sur l'incident de l'été 1917, où M. CAILLAUX avait écrit au président de la République, au sujet de la proposition de loi de M. LESCOUVE, qui avait été présentée au Sénat. M. CAILLAUX affirme n'avoir jamais eu de relations avec le Vatican, ni avec les socialistes, ni avec les Giffolins.

« Pourquoi l'ambassade ne l'a-t-elle pas avisé de la mauvaise réputation de M. CAILLAUX ? » M. ROUX réplique que, après plusieurs jours et après différentes interventions d'un collaborateur à l'ambassade, M. CAILLAUX, avec ses fréquentes visites au Vatican, avait été déclaré suspect. M. ROUX rappelle que les articles de SCARFAGLIO et MANSUELI étaient en Italie la reproduction de la pensée de CAILLAUX.

On lit le procès-verbal de cet incident. Il en résulte que M. Modane, dans les ouvrages rapportés à l'ambassade de France sur CAILLAUX, et sur celui de M. MARTINI, des témoignages indirects. M. ROUX rappelle que le dîner chez la comtesse GIGON, où M. MARTINI ne son pas sans avoir eu à charge, mais aussi le rapprochement des dates de voyage de CAVALLINI et de celui de CAILLAUX en Italie. Le 10 août, M. ROUX rappelle que le dîner chez la comtesse GIGON, où M. MARTINI ne son pas sans avoir eu à charge, mais aussi le rapprochement des dates de voyage de CAVALLINI et de celui de CAILLAUX en Italie.

« Vous auriez dû m'avertir », réplie M. CAILLAUX. On entend ensuite M. NOBLEMAIRE, qui fut comme officier supérieur de réserve, attaché pendant la guerre à l'ambassade de France à Rome. A son avis, M. CAILLAUX a eu des imprudences et des imprudences qui lui ont attirés, à l'été 1917, une note par une extrême estime de lui-même jointe à une note moins grande méconnaissance des autres.

Le témoin se défend d'être l'ennemi de CAILLAUX, à qui il a vu et qui a été très convenablement convenu. M. NOBLEMAIRE, que M. CAILLAUX n'avait pas la volonté de faire connaître à son sujet une paix déshonorante cependant que les relations de M. CAILLAUX avec les forces armées au profit italien qui réclamaient la paix à tout prix. Ces imprudences de langage, dit le témoin, ont été commises par M. NOBLEMAIRE, ont mis fin à deux fois de suite à une paix séparée. L'audience est ensuite levée.

LES OUVRIERS BELGES ET LA JOURNÉE DE HUIT HEURES

LA COMMISSION SYNDICALE CONSTATE UNE MANOEUVRE REACTIONNAIRE

Le Comité national de la commission syndicale belge, s'est réuni mercredi matin, à la Maison du Peuple de Bruxelles. La première question qui a retenu l'attention de l'assemblée a été la manœuvre réactionnaire qui tend à la généralisation de la journée de huit heures.

Tous les assistants ont été d'accord pour résister vigoureusement à cette manœuvre réactionnaire et il a été décidé que la commission syndicale ne laisserait pas vinculer le principe de la journée de huit heures.

LES COMMISSIONS MIXTES La commission syndicale s'est aussi occupée de la représentation belge dans les commissions mixtes du gouvernement.

Considérant que la force de l'organisation syndicale représente la presque unanimité des ouvriers organisés dans le pays, la commission syndicale a fait savoir au ministre des affaires économiques qu'elle entendait obtenir les dix dixièmes des représentations ouvrières dans les commissions, abandonnant les deux dixièmes restant aux syndicalistes chrétiens ; ceux-ci ne peuvent se plaindre de cette décision, n'étant qu'une infime minorité dans le pays.

Le Boche fait faire des excuses

IL EST BIEN TEMPS !

Paris, 10 mars. — Cet après-midi, à 9 heures 30, M. Meyer, chargé d'affaires d'Allemagne est venu exprimer au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, les excuses de son gouvernement au sujet de l'incident qui s'est produit récemment à Berlin dans une salle de l'hôtel Adlon. M. Millerand a pris note de ses excuses et s'est vu en outre obligé de répondre que son gouvernement allemand sur d'autres incidents du même ordre qui lui ont été signalés dans ces derniers temps. Il a ajouté que ces actes coupables ne se seraient pas produits si les autorités allemandes avaient été plus promptes et d'énergie à réprimer notamment les violences dont, au mois de décembre, le général Niessel, puis le Conseil suprême, ont saisi le gouvernement de Berlin.

PRENEZ GARDE !

On mande de Berlin. — Le gouvernement vient de lancer un appel à la population à se garder contre toute atteinte à l'égard de membres des commissions étrangères installées en Allemagne, conformément aux clauses du Traité de paix.

QUATRE SOLDATS QUI CHASSAIENT SONT EN PRISON. — UN AUTRE AURAIT ÉTÉ TUÉ.

Bâle, 10 mars. — On télégraphie de Berlin : « Abord rapporté que des éleveurs des environs de Wormitz ont surpris des soldats attachés à la mission militaire française à Berlin chassant en terrain défendu. Quatre ont été arrêtés et conduits en prison. Deux ont réussi à s'enfuir. Un prétend qu'un autre aurait été tué d'un coup de feu comme il tentait de fuir. L'enquête a établi que les délinquants étaient déjà venus en auto-chasser dans la Marche, dimanche dernier.

La grève du Textile est générale dans la Région Roubaisienne

Plus de 60.000 ouvriers ont répondu à l'appel de la Commission intersyndicale.

L'ordre de grève, lancé mardi pour hier matin, a été reçu dans toute la région roubaisienne avec une faveur extraordinaire. A part quelques rares maisons où satisfaction avait été accordée, toutes les usines de Roubaix, Tourcoing, Halluin, Roncq, Mouvaux, Croix, Wasquehal, Watreluis, Lannoy sont fermées. A l'heure où elles s'ouvraient habituellement, les ouvriers s'y sont rendus pour en surveiller les abords. A Roubaix seulement, sur 33.600 ouvriers et ouvrières, 33.100 sont en grève. Tourcoing en compte environ 25.000. Le nombre des grévistes dépassait donc, dès hier matin, 60.000.

A ROUBAIX

A 10 heures du matin, il y avait réunion à la coopérative ouvrière « La Paix ». La grande salle où devait parler LEFEBVRE était archicomble. Il fallut tenir simultanément deux autres meetings, l'un dans la cour, le troisième sur le boulevard de la République, BELVINOUIÈRE et DESURMONT prirent la parole.

Les trois orateurs remercièrent et félicitèrent les ouvriers et ouvrières d'avoir répondu avec un si parfait ensemble à l'ordre de la commission. Ils les engagèrent à observer pendant toute la durée du conflit le plus grand calme, témoignant de leur dignité d'hommes conscients de la nécessité de cette manifestation et résolus à soutenir par tous les moyens les revendications qu'ils ont formulées pour le bien de leurs propres familles. Les déclarations des trois secrétaires ont été accueillies avec le même enthousiasme que la veille.

Une nouvelle réunion aura lieu ce matin, à 10 heures, à « La Paix ».

PLUSIEURS PATRONS ACCEPTENT LA DISCUSSION

Dans la journée d'hier, plusieurs patrons de Roubaix se sont mis en rapport avec « La Paix », où siège le Syndicat du Textile. Certains se sont déclarés disposés à donner à leurs ouvriers l'augmentation demandée et fixée par le Syndicat, ou à discuter avec ses délégués pour une augmentation à établir sur la base de l'augmentation du coût de la vie.

Il est fort probable que des accords partiels seront conclus de cette manière. Au Syndicat, des permis de travailler vont être établis pour les ouvriers des usines en question.

A TOURCOING

Les grévistes se sont réunis à 10 heures, à la Maison du Peuple. C'est en présence de plus de 7.000 ouvriers que H. LEFEBVRE et PIER-PONT, le premier dans la salle Jean-Jaurès, le second sur le trottoir, refirent l'historique de la grève et détaillèrent les mobiles précis de la décision qui a été prise.

CE QUE VEULENT LES OUVRIERS

Ce que veulent avant tout les ouvriers, ce à quoi ils tiennent par-dessus tout, c'est la reconnaissance officielle de leur organisation syndicale, dont les patrons ne paraissent pas avoir été suffisamment de cas. Tandis que ceux-ci voudraient discuter par maison, le Syndicat tient à l'entente collective, sur les bases établies par l'unanimité des ouvriers assemblés et qui ne sont que relatives à l'augmentation du prix de la vie.

La Commission officielle chargée de déterminer le coût de la vie n'a pas nommé et les ouvriers n'ont qu'une confiance très limitée en les décisions d'une commission dont la création est encore assez incertaine et aux décisions de laquelle ils ne pourront prendre part.

Par avance, ils ont établi eux-mêmes un barème de l'augmentation de la vie qui, imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires, a été distribué avant-hier et hier à la population et qui aboutit aux conclusions suivantes :

UNE DECLARATION DE VANDEUPEUTE

Vandeupeute, secrétaire de la Fédération du Textile, a fait, au sujet du conflit de Roubaix-Tourcoing, la déclaration suivante : « Les délégués fédéraux vont se mettre immédiatement à la disposition des délégués de la C. G. T. leur apportera son appui. D'autre part, si la grève venait à se prolonger au-delà du 15 mars, l'Intention de loi convoquer un Conseil national extraordinaire pour y examiner s'il ne convient pas de déclarer la grève générale dans le Textile ».

La Grève des Mineurs

LE CHOMAGE CONTINUE DANS TOUTES LES CONCESSIONS DU PAS-DE-CALAIS. — LES SECTIONS DU BASSIN D'ANZIN ET LES SECTIONS DU BASSIN DU NORD ONT VOTÉ LA GREVE ; ELLE COMMENCERAIT VENDREDI.

Béthune, 10 mars. — Le calme le plus complet règne dans tout le bassin du Pas-de-Calais. Le travail est arrêté dans toutes les fosses. En prévision d'une durée assez longue de la grève, les organisations ouvrières se préoccupent d'installer des soupes communales.

Les délégués du syndicat de Bruay ont déjà pris toutes les dispositions indispensables pour que ce service puisse commencer d'ici quelques jours.

Dans le Nord

A la suite du Congrès des délégués d'Anzin, qui eut lieu mardi à Denain, les sections syndicales se sont réunies dans toute l'étendue de la concession d'Anzin et ont voté la grève. On pense que l'ordre de grève sera transmis jeudi et que le chômage commencera vendredi.

Les délégués du Syndicat du Nord qui comprennent les concessions de l'Escarpelle, Aniche, Anzinourt, Flines-les-Râches, Douchy, se sont réunis hier, mercredi, à Sin-le-Noble. Ils se sont prononcés pour la grève à dater de vendredi.

On demande des bureaux de tabac pour les mutilés et veuves de guerre ETUÉS.

Paris, 10 mars. — M. Sapponnier, député de la Haute-Savoie, et plusieurs de ses collègues, ont déposé une proposition de loi tendant à modifier la composition des commissions départementales chargées d'attribuer les bureaux de tabac secondaires.

Cette proposition a pour but de permettre aux mutilés, anciens combattants, réformés et veuves de guerre, de faire partie desdites commissions.

Elle précise l'attribution à ces intéressés catégories des trois quarts des débits et prévoit la publication annuelle des nominations faites.

Tout le Monde en grève

LE PUBLIC PARISIEN

L'augmentation des tarifs des taxis, à Paris, s'est traduite par une sorte de grève du public. Toute la journée, les stations ont été encombrées de longues files de voitures attendant vainement les clients.

LES TARIFS DU METRO

Les Compagnies du Métropolitain et du Nord-Sud, mécontentes du refus du Conseil municipal de Paris de leur accorder 10 % sur l'excédent des recettes résultant de l'augmentation des tarifs votés récemment, se refusent à appliquer les nouveaux tarifs, tout en faisant droit aux revendications du personnel.

LES RAMONEURS DE LYON

A Lyon, une nouvelle corporation vient de voter la grève. Les ouvriers ramoneurs avaient demandé à leurs patrons une augmentation de salaire; cette augmentation leur ayant été refusée, les ramoneurs ont décidé de ne pas reprendre le travail.

LES TREFLEURS D'ANGERS

Le mouvement gréviste s'est étendu à Angers; les trefleurs de la région se sont joints au mouvement déclenché par les ouvriers du bâtiment et de la chaussure.

LE BATIMENT D'AUCH ET D'AUBILLAC

Les ouvriers du bâtiment d'Auch se sont mis en grève. Les ouvriers du bâtiment d'Aurillac, réunis à la Bourse du Travail, viennent de se mettre en grève; ils demandent une augmentation de salaires.

LES METALLURGISTES DE CETTE

La grève des métallurgistes de Cette s'est terminée; le salaire des ouvriers compétents est de 23 francs; celui des manœuvres spécialisés de 20 francs; celui des manœuvres, 18 francs, avec la journée de huit heures.

A QUAND CELLE DE LA POLICE...

La police parisienne ayant décidé par referendum de transformer l'association en syndicat, le préfet de police a prévenu le comité qu'il ne pourra être toléré.

Malgré l'opposition du préfet de police, le personnel gradé et non gradé de la police judiciaire, constitué en syndicat, a décidé d'adhérer à la Fédération des fonctionnaires, d'ailleurs non affiliée à la C. G. T.

...ET CELLE DES GENDARMES ?

L'Amicale des anciens militaires de la gendarmerie et de la garde républicaine, dont le bureau s'est réuni à Paris, a arrêté les questions qui seront discutées lors de son assemblée générale du 25 avril prochain, et parmi ces questions figure celle du repos hebdomadaire. Les gendarmes considèrent qu'ils sont des fonctionnaires comme les autres et que, par conséquent, ils ont droit à un jour de repos par semaine.

LES GAZIERS DE CHALONS

Les ouvriers de l'usine à gaz de Chalons-sur-Saône se sont mis en grève. Ils réclament une augmentation de salaire. Des soldats ayant été envoyés immédiatement à l'usine, la population n'a pas encore souffert de cette grève.

Après la Grève des Cheminots LES VOYAGEURS SUBIRONT DES RESTRICTIONS, MAIS...

Le nombre des trains de voyageurs, a déclaré M. Le Troquer, sera réduit dans la proportion d'un tiers, exception faite, toutefois, pour les trains de banlieue et les trains internationaux et ceux de nuit.

...AU CONTRAIRE, LES MARCHANDISES

En ce qui concerne la circulation des trains de marchandises, aucune restriction ne sera appliquée. Bien au contraire, afin de combler le retard causé par la grève des Cheminots, le trafic sera, dans la mesure du possible, notablement intensifié.

Les précautions à prendre en prévision des Grèves

UNE DELEGATION PARLEMENTAIRE EN CAUSE AVEC LE PRESIDENT DU CONSEIL

Paris, 10 mars. — Le président du Conseil a reçu, ce matin, une délégation parlementaire de six groupes de la Chambre. Cette délégation a été présentée par M. Louis Barthou, qui a assuré le chef du gouvernement des intentions de collaboration confiante dans lesquelles cette démarche a été faite.

MM. Lauraine, Nectoux, Galli et Pariat ont alors attiré l'attention du président du Conseil notamment sur les précautions à envisager en prévision de grèves telles que celles des chemins de fer.

Déjà avoir fourni les renseignements les plus détaillés sur les divers points qui préoccupaient les interlocuteurs, M. Millerand leur a demandé la permission, en se remerciant de la collaboration qu'ils lui apportent, de leur déclarer qu'en ce qui concerne le gouvernement, il ne saurait être question d'une résurrection de la « délégation des gauches ».

Le gouvernement s'est décidé à collaborer directement, d'une manière régulière avec les deux Chambres et leurs commissions qualifiées. M. Barthou a répondu que ses collègues et lui étaient absolument d'accord sur ce point avec le président du Conseil.

LA C. G. T. ET LE GOUVERNEMENT

UNE ENTREVUE

A la demande de l'Union des Syndicats du Rhône, qui veut saisir le gouvernement du caractère du conflit engagé entre elle et le patronat lyonnais sur l'application de la journée de huit heures, une délégation de la Confédération Générale du Travail s'est rendue auprès du ministre du travail et du chef du gouvernement.

Les dirigeants de la C. G. T. ont entretenu M. Millerand de diverses questions, les unes d'ordre corporatif, les autres d'ordre purement politique.

Ils ont défini leurs responsabilités dans les différents mouvements qui se déclenchent un peu partout dans le pays.

Il est estimé que la cause initiale de cette agitation est due au mauvais vouloir du patronat devant l'application de la loi de huit heures.

La délégation a fait entendre une protestation contre le dépôt du projet de loi sur l'arbitrage obligatoire par M. Jourdain. Les délégués ouvriers ont formulé leur opinion sur la loi d'amnistie qui va intervenir prochainement. Ils ont demandé à connaître l'opinion du gouvernement à ce sujet.

LA SITUATION Economique Mondiale

Le Conseil Suprême préconise des remèdes pour enrayer la vie chère

Le Conseil suprême économique de Londres publie un mémorandum où il passe en revue les causes du coût élevé actuel de la vie et qui conclut ainsi : Il est d'une importance suprême que les conditions du temps de paix soient très complètement établies dans le monde entier le plus tôt possible.

CE QU'IL FAUT FAIRE

A cet effet, il est désirable : 1. De rétablir aussitôt que possible les relations économiques normales du temps de paix avec toute l'Europe orientale ; 2. De remettre partout les armées sur le pied de paix, de limiter les armements au chiffre des années de paix, de garantir la sécurité nationale et d'inviter la Ligue des Nations à examiner le plus tôt possible des propositions à cet effet.

De rétablir immédiatement la pleine et entière coopération amicale et d'organiser l'échange illimité des marchandises dans les Etats qui ont été gravés et agrandis par suite de la guerre, de sorte que l'un des éléments de la vie économique européenne ne soit pas compromise par la création de barrières économiques artificielles.

Chaque gouvernement devra examiner sur-le-champ les moyens de persuader ses nationaux de toutes classes de la nécessité vitale de supprimer les barrières aux échanges internationaux, les autres de façon à parer à la différence qui, pendant quelques années, existera forcément entre la demande et la fourniture des marchandises essentielles.

Il est essentiel de prendre sans tarder des mesures pour assurer la déflation des crédits et de la circulation fiduciaire.

1. Par l'établissement de tels impôts supplémentaires qui seront nécessaires pour obtenir ce résultat ; 2. Par la réduction entre les dépenses normales actuelles d'un gouvernement et les recettes ; 3. Par la consolidation de la dette flottante à court terme, sous la forme de souscriptions publiques sur l'épargne ; 4. Par la limitation immédiate et la réduction progressive de la circulation fiduciaire.

L'approvisionnement en matières premières est essentiellement la nécessité de consacrer ce qui devrait donner au pays, qui, dans les conditions actuelles des échanges internationaux sont incapables de payer les marchandises qu'ils importent, les moyens d'obtenir des crédits commerciaux.

Il est possible d'en arriver à la réforme des pays auront compris les réformes indiquées dans les paragraphes précédents.

Les puissances représentées à la Conférence reconnaissent la nécessité de coopérer d'une façon continue entre les Alliés et de lever les obstacles opposés au libre échange des produits essentiels de la vie, de la nourriture, de l'habillement et de la distribution des matières premières et des produits alimentaires nécessaires, de façon à rétablir bientôt une situation normale.

POUR LE NORD DEVASTE

Les puissances représentées à la Conférence ont pris une grande attention au cas social des régions dévastées et plus particulièrement de la région du Nord. La reconstruction de ces régions et de leur développement pour le rétablissement de l'équilibre économique en Europe et le retour à une situation commerciale normale.

Il est évident que les fonds importants exigés par cette œuvre ne peuvent être tirés des revenus habituels et que d'autre part le travail de reconstruction ne peut être poursuivi que par l'Allemagne des sommes dues par elle à titre de réparation aux termes du traité.

Dans ces conditions, les puissances représentées à la Conférence ont convenu qu'il serait nécessaire de procurer convenablement des fonds indispensables nécessaires à sa reconstitution au moyen d'emprunts sur le marché garantis par les relations internationales. Les puissances ont traité et que les restrictions qu'elles désirent voir imposer à de nouveaux emprunts et crédits indispensables en vue de ces dépenses anormales et imprévues.

Le Congrès des Maires de France

LE MAIRE DUT ÊTRE LE SEUL « CORRESPONDANT DU PREFET »

Paris, 10 mars. — Le Congrès des maires de France a tenu, ce matin, sa quatrième séance. Le Congrès émit le vœu qu'aucune personne pourvue d'un mandat politique ne puisse faire partie des Chambres d'agriculture; demandant la suppression des délégués administratifs et que seul le maire soit le correspondant du préfet.

LE VOTE DU BUDGET

A propos de la loi du 29 mars 1919 sur l'impôt foncier et la liberté financière des communes, le Congrès déclara s'en rapporter au vœu précédemment émis tendant à ce que les Conseils municipaux aient le droit de voter souverainement leur budget tant qu'ils n'engagent pas les finances de la commune au delà de la durée de leur mandat électoral.

L'ASSISTANCE

Venant à discuter l'assistance aux femmes en couches et aux familles nombreuses, le Congrès émit le vœu que les lois ou règlements administratifs déterminent les conditions auxquelles l'assistance doit être accordée aux réfugiés.

A L'OFFICIEL

Les Retraites des Mineurs

Le « Journal Officiel » publie la loi modifiant la loi du 25 avril 1914 sur la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs et tendant notamment à relever jusqu'à 1.500 francs la pension des ouvriers mineurs et à 750 francs, celle de leurs veuves.

LES BENEFICES DE GUERRE

La loi concernant l'établissement de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, y est également publiée.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'« Officiel » publie aussi la loi tendant à modifier la date d'expiration des délais supplémentaires accordés aux contribuables qui se sont trouvés empêchés de souscrire dans les délais légaux leur déclaration relative à l'impôt général sur le revenu et à la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Aux Conseils de guerre